

Politique agricole durable, réforme agraire et développement rural pour l'autonomie des pays en développement PVD

2001/2274(INI) - 24/10/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 409 voix pour, 4 voix contre et 37 abstentions le rapport d'initiative de M. Bashir KHANBHAI (PPE-DE, UK) sur la politique agricole durable en vue de l'autosuffisance des pays en développement, le Parlement européen demande la suppression progressive des barrières commerciales et tarifaires, ainsi que le renforcement de l'accès des pays en développement (PED) aux marchés de l'UE, sans toutefois que l'UE ne baisse la garde en ce qui concerne les normes de sécurité alimentaire, vétérinaires et phytosanitaires. À cet effet, l'UE est invitée à octroyer un soutien financier et technique aux PED pour les aider à respecter ces normes. La résolution déplore que la faible diversification de la production et la priorité accordée à l'exportation de matière première aient empêché les PED de bénéficier d'un gain de valeur ajoutée. Il s'agit pour l'UE de mettre en oeuvre les actions prioritaires définies par les pays affectés pour la lutte contre la désertification, et ce, dans le contexte de l'application de l'Accord de Cotonou. L'accès équitable à la terre et à l'eau doivent être des priorités essentielles de la politique de développement de l'UE ; cette dernière se devra d'appuyer les pays qui entreprennent des processus de réforme agraire et qui défendent la petite propriété familiale, à condition que ces processus soient basés sur les principes de l'État de droit et se déroulent de façon transparente et non discriminatoire. Ainsi, la résolution demande-t-elle l'octroi d'une assistance technique aux agriculteurs des PED, afin de stimuler les méthodes de production durable dans le cadre d'une agriculture environnementalement saine : meilleure diffusion et conservation des diverses semences, meilleure sélection des races de bétail, soutien à la diversification des cultures compatibles avec les conditions locales, encouragements au développement des énergies renouvelables. Le Parlement affirme que l'ouverture commerciale en faveur des produits agricoles des PED doit s'accompagner d'aides financières et d'une assistance technique en faveur d'un développement durable qui face pièce à la pauvreté rurale et renforce l'autonomie alimentaire. Soulignant les effets dévastateurs d'un libre échange mondial incontrôlé, le Parlement regrette la forte augmentation des subventions américaines à l'agriculture (180 milliards de dollars sur 10 ans), ce qui a de graves conséquences sur l'agriculture des PED. La Commission et les États membres sont invités à jouer un rôle plus actif dans les négociations internationales afin d'empêcher la dégradation des termes de l'échange. Dans ce contexte, le Parlement fait observer qu'un commerce équitable Nord/Sud implique de payer un prix équitable pour les ressources et les produits agricoles des PED reflétant les coûts internes et externes, tout en respectant des critères minimaux en matière de conditions de travail, de salaire et de protection de l'environnement. Pour le Parlement, il faut exhorter les pays industrialisés à suivre l'exemple de l'Union et ouvrir plus largement le marché aux importations en provenance des pays les plus pauvres afin de répartir plus équitablement les efforts consentis et de favoriser le développement des économies de ces États. Pour parvenir au développement des pays les plus pauvres et à l'élimination de la famine et de la pauvreté rurale, il faut agir simultanément sur le développement de leur production alimentaire, la préservation et la création d'emplois et la sauvegarde d'une gestion durable des ressources. Il est essentiel que les pauvres participent à la vie économique, l'objectif ultime étant de garantir la suffisance alimentaire intérieure dans le respect du principe de souveraineté alimentaire. Ce développement économique rural nécessite des infrastructures dans le domaine des transports, de la santé et de l'éducation, d'où la suggestion de créer des centres ruraux de formation dans ces domaines. Les médias pourraient apporter utilement leur concours à cet effet. Les étudiants des pays concernés pourraient également venir faire des stages de formation en usines, en ateliers ou dans des entreprises agricoles de l'Union européenne pour parfaire leur formation. Par ailleurs, le Parlement souligne que les politiques en matière de développement économique rural doivent aller de pair avec des activités non agricoles comme l'implication des groupes tribaux dans le tourisme écologique, l'artisanat, la fabrication de céramique et la production d'objets en métal ou en bois. Le Parlement rappelle encore l'importance de la mise en chantier, par la Communauté, d'initiatives en

matière de microfinance financées par les secteurs public et privé, tout en rappelant aux pays industrialisés leur engagement de consacrer au moins 0,7% de leur PIB à l'aide au développement. Enfin, le Parlement exige le relèvement par les États membres de leur niveau d'aide au développement pour qu'elle atteigne 0,33% de leur PIB en 2006, en accordant une attention particulière au développement durable rural, à l'élimination de la pauvreté et à la valorisation du travail féminin à la campagne ainsi qu'à la garantie d'un approvisionnement des marchés locaux.